

L'équipe pédagogique et éducative du Collège Ariane
1 Place des Frères Voisins
78280 GUYANCOURT

M. Luc Pham, DASEN des Yvelines
sous couvert de Mme AUROUSSEAU
Principal du collège

Objet : moyens assistance éducative

Guyancourt, le mardi 15 juin 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Par ce courrier, nous tenons à faire part de notre désaccord concernant la suppression de 0.30 ETP d'AED pour notre établissement à compter de la rentrée 2021.

En effet, notre établissement est un « petit » collège de 387 élèves à ce jour. Il nous manque 10 élèves arrivant en 6eme pour permettre l'ouverture d'une quatrième classe, prévue lors de la DHG, suite à laquelle nous avons exposé nos inquiétudes lors de l'audience du lundi 8 mars 2021 avec le DAASEN.

Notre population est assez mixte avec environ 20% de boursiers, les familles ont du mal à faire les démarches de demandes depuis la dématérialisation du service.

Nous n'avons pas d'adjoint, une secrétaire, en demande d'un mi-temps thérapeutique, une CPE à temps plein, une infirmière à mi-temps, notre AS partie en octobre n'a pas été remplacée, faute de candidats à priori.

Le pôle vie scolaire, bureaux et permanences se trouvent au 1er étage, ce qui complique la gestion lors des récréations car les élèves circulent dans les couloirs, obligeant un personnel à rester en étage et limite le nombre d'adultes présents dans la cour.

Notre effectif à la demi-pension est léger, environ 150 élèves, les chiffres évoluent constamment et sont gérés directement par C'MIDY (et ne sont communiqués à la CPE que de façons très aléatoires). Nous avons donc beaucoup d'entrées et sorties à gérer tout au long de la journée. Ces aléas peuvent mobiliser jusqu'à deux AED à la grille lors des récréations, en fonction des changements d'EDT, et font donc baisser le taux d'encadrement dans la cour.

Nous disposons d'une ULIS troubles cognitifs, avec un effectif de 15 élèves qui peuvent nécessiter la mobilisation et l'attention d'AED en plus de l'enseignante référente et l'AESH. Notre seule CPE se retrouve avec des missions d'Adjoint en plus de ses missions, et donc une charge de travail alourdie.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons le maintien des moyens à hauteur de 3,5 ETP pour l'année 2021-2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond dévouement au service public d'Éducation, et vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Les professeur, CPE et AED du Collège